

Procès-verbal du conseil de l'UFR SVTE du 05 novembre 2019 à 9 h 30 - Salle Wangari Maathai

Etaient présents :

Collège A

- *Présents ou représentés :*

M. CHERKAOUI-MALKI, M. FAIVRE, M. FARA (présent jusqu'à 11 h 00 puis procuration à M. ROLLIN de 11h à 11h50), Mme LE BON (procuration à Mme LELOUP à partir de 10h05), Mme LEBORGNE-CASTEL (à partir de 10h10), Mme LELOUP (à partir de 10h05), M. NARCE (présent puis procuration à M. MICONNET à partir de 12h15), M. WENDEHENNE

- *Absent :* M. DEMARQUOY, Mme VENNIN

Collège B

- *Présents ou représentés :*

M. BARNARD (procuration à Mme VERNOUD jusqu'à 10h50), M. MANIERE, M. MOREAU (arrivée à 10h10), M. RIALLAND, Mme ROSNOBLET (procuration à Mme TROMPIER), Mme TROMPIER, Mme VERNOUD (présente jusqu'à 10h50)

- *Excusés :* M. PELLENARD, Mme OLIVE

- *Absente :* Mme ABED-VIEILLARD

Collège des personnels BIATSS

- *Présents ou représentés :*

M. DER (procuration à Mme LEBORGNE-CASTEL à partir de 10h10), Mme EVROT-CARRICAN, Mme GAETAN (procuration à Mme EVROT-CARRICAN), M. ROLLIN (départ à 11h50)

- *Excusée :* Mme BELLENGER

Collège des usagers

- *Présents ou représentés :*

Mme BOUSHIQ (présente jusqu'à 11h30), M. MICONNET (à partir de 10h10)

- *Absents :* M. RIOLET, Mme FARGE, M. MUSCAT, Mme LECOMTE, M. SURGOT, M. CHENET, Mme FLEURY, M. ALOGUES, Mme KAISER

Collège des personnalités extérieures

- *Présents ou représentés :*

Mme LUSTRAT (procuration à M. RIALLAND), M. ANSEL (procuration à M. CHERKAOUI-MALKI), M. GERVAIS (procuration à M. WENDEHENNE), M. MONNOT (procuration à M. FARA jusqu'à 11h), Mme VAN WYMELEBEKE (procuration à M. NARCE jusqu'à 12 h 15), M. ROUZET (procuration à M. MANIERE), Mme PRUDON-DESGOUTTES (procuration à M. FAIVRE), Mme FOUGERON (procuration à M. MOREAU à partir de 10 h 10)

Membres consultatifs

- *Présents :*

Mme CLERGET, responsable administrative de l'UFR ; M. BELLENGER, responsable du département SAVAN, M. COLLIN, responsable du département ETEC (arrivée à 10h15)

-*Excusé :* M. BATT

Membres invités

Présentes :

Mme CASAS, responsable de l'antenne financière, Mme TOUSSAINT, responsable du service scolarité.

- *Excusée :* Mme FLACANDJI-MONASSON

Avant l'examen de l'ordre du jour, le Directeur d'UFR annonce avoir invité M. Gilles BRACHOTTE, vice-président de l'université chargé de la mise en œuvre de la réforme des études de santé, à intervenir au conseil à partir de 11h00 afin de répondre aux questions qui se posent.

1. Approbation du PV du 27 septembre 2019

Le Directeur d'UFR soumet le PV au vote :

20 pour, 2 abstentions

2. Information du Directeur d'UFR

♦ Compte-rendu de la conférence des directeurs de composantes du 02.10.2019

DIVERS :

- * Pas de retour du ministère suite à la réponse de la COMUE relative au plan d'action ISITE
- * Confirmation du ministère qu'il ne couvrira plus le GVT (solutions : ressources propres, droits étudiants internationaux, ...)
- * Campus dijonnais inscrit dans le périmètre « Sentinelle » à partir de mi-octobre
- * Création d'une commission « Biodiversité Campus »

REFORME DES ETUDES DE SANTE

- * identification des composantes qui intégreront le dispositif (mineure santé, mineures filiarisées, flux).

BUDGET INITIAL

- * Cheminement dans les conseils et validation au CA du 10 Décembre 2019
- * Crédits récurrents des laboratoires : convention à double flux avec la COMUE, arbitrage début octobre sur la base des rapports HCERES

Sur une question de Mme TROMPIER, M. WENDEHENNE précise qu'une évaluation externe a été effectuée, parallèlement à celle de l'HCERES, ce qui explique que les laboratoires reçoivent des notes.

M. FARA ajoute que trois critères ont été appréciés : la performance, les effectifs EC et chercheurs, le coût moyen de la discipline ; au final, les variations sont assez faibles par rapport à l'année précédente.

- * Taxe d'apprentissage : baisse attendue suite à la réforme (notamment sur le hors quota qui passe de 23 à 13%)

ALLIANCE FORTHEM

- * Information à réaliser dans les composantes

SAGHE

- * Rappel de la procédure (séquence de validation)

♦ Compte-rendu de la réunion de la CDUS du 17.10.2019

UNISCIEL :

- *Une Université Numérique Thématique parmi 8
- *Orientation ministérielle : restructuration des UNT, avec proposition de regroupement en une seule entité. Cinq UNT ont accepté, trois ont refusé : Médecine, Droit, UNISCIEL
- *Renouvellement de la convention CDUS/UNISCIEL : important en termes de soutien, avec clarification des liens (priorités, représentation CDUS, ...)

M. ROLLIN annonce un appel à projets « universités connectées ».

REFORME DES ETUDES DE SANTE

Motivation initiale :

- *Suppression d'un système de progression dans le cursus perçu comme "destructeur"
- *Elargissement de l'horizon de formation des futurs professionnels de santé

Un début de cursus avec plusieurs voies d'accès en année 2 :

- *Depuis l'année 1 de santé - 60 ECTS (≈ 50 % de l'effectif de l'année 2)
- *Depuis une autre année 1 -60 ECTS (≈ 15 % de l'effectif de l'année 2)
- *Depuis une année 2 autre (deuxième chance) - 120 ECTS (≈ 30 % de l'effectif de l'année 2)
- *Passerelle - (≈ 5 % de l'effectif de l'année 2)

Des contenus en partie revisités :

- *Pour les années 1 des autres formations : proposition d'une *mineure santé* en e-learning (10 ECTS minimum) dispensée aux étudiants désireux de rejoindre l'année 2 de médecine (faire partie des 15 % de l'effectif de l'année 2)
- *Pour l'année 1 de santé : proposition de *mineures filiarisées* préfigurant une possibilité de réorientation en cas de non entrée en année 2 de santé, malgré validation des 60 ECTS.

Pour notre UFR :

- *Proposons-nous une *mineure santé* à nos étudiants ? Si oui sous quelle comptabilisation ?
- *Proposons-nous une *mineure filiarisée* SVTE en année 1 de médecine ? Si oui avec quel contenu ?
- * Des problèmes de coûts, y compris en e-learning, et de flux

Avant la réforme, 1100 à 1200 étudiants étaient inscrits en 1^{ère} année (PACES) sans compter les redoublant et 450 à 500 en 2^{ème} année, après la réforme ce sera environ 750 en 1^{ère} année et 450 en 2^{ème} année à l'UFR des sciences de santé.

M.ROLLIN pense que certains étudiants ayant obtenu 60 crédits ECTS en 1^{ère} année de santé et non admis dans d'autres UFR pourraient rester sans affectation. Par ailleurs, il devrait y avoir un transfert des dotations ciblées allouées à l'UFR des sciences de santé vers les autres composantes qui accueilleront ces étudiants.

M.FAIVRE précise que le coût est de 300 heures en 1^{ère} année des études de santé, contre près de 600 à l'UFR SVTE. Il y a donc un delta de 300 heures.

M.WENDEHENNE pense qu'avec une capacité d'accueil en baisse, l'UFR des sciences de santé va sélectionner les meilleurs.

FICHES RNCP

Importance des remontées des fiches à France Compétences pour éligibilité FC :

- *CDUS sollicitée pour traiter fiches dans processus Master chaine
- *Quelques difficultés de progression coté SVTE
- *Sollicitation des UFR pour contribution à relecture et finalisation des fiches

♦ Elections partielles au conseil d'UFR et dans les départements

*Un siège étudiant à pourvoir au **conseil d'UFR** : candidatures du 4 au 12 novembre 2019 à 12h00, élections les 26 et 27 novembre 2019

*Plusieurs sièges à pourvoir dans les **départements**

Licence : 2 EC, 1 BIATSS

SAVAN : 1 BIATSS, étudiants de M1 et M2 (1 titulaire et 1 suppléant)

ETEC : 1 EC collèè A et 5 étudiants

Candidatures jusqu'au 19 Novembre 2019 (17h00), élections le 26 novembre 2019

♦ Information sur les candidatures à la responsabilité des champs disciplinaires

Elections le jeudi 7 Novembre 2019, 1 à 2 candidats se sont déclarés par champ.

♦ Information sur le logiciel SAGHE

Validation des fiches de services prévisionnelles par les EC entre le 18 et le 24 Novembre 2019, nécessité d'avoir un service complet pour pouvoir valider. Puis, double certification par le directeur d'UFR en décembre et en mai.

♦ Salon Studyrama

Salon les 15 et 16 Novembre 2019.

3. Questions relatives aux ressources humaines

♦ Information sur la publication d'un poste de maître de conférences en section 67 à la rentrée 2020

Le Directeur d'UFR précise que le BCP 67/68 travaille actuellement sur la constitution du comité de sélection.

♦ Information sur un emploi BIATSS ouvert à concours interne en 2020 (planning)

Le poste libéré par Mme SCHERF a été demandé à la publication au concours interne, pour le planning.

4. Questions financières

♦ Vote du budget 2020

Avant de laisser la parole à Mme CASAS, le Directeur d'UFR rappelle que les orientations budgétaires ont été votées au dernier conseil. Le budget présenté ce jour est en adéquation avec ces orientations sur l'utilisation de la dotation de fonctionnement.

Mme CASAS présente les principaux points :

Dotation de fonctionnement général :

Cette année, l'enveloppe recherche a été préparée à l'échelle d'UBFC. Les dotations des laboratoires ont évolué, avec, à l'échelle de l'UFR, une diminution de 2784 €:

La note technique de préparation du budget initial rappelle que la Subvention pour Charge de Service Public (c'est-à-dire la dotation) n'a pas vocation à financer des dépenses de masse salariale ni d'investissement, mais seulement du fonctionnement. L'UFR respecte cette règle et s'appuie sur ses ressources propres, telle que la taxe d'apprentissage, pour inscrire de l'investissement ou du salaire. Cette année, les laboratoires ont également appliqué cette règle.

Formation continue :

Le total prévisionnel toutes formations confondues est de **116 168 €** contre **136 652 €** en 2019, ce qui représente une baisse de 20 000 €. Comme l'année dernière, nous pouvons inscrire 70% des crédits prévisionnels dès le budget initial et le solde de 30% sera viré en septembre/octobre, après la facturation. Au budget initial, nous inscrivons : **87318 €**

Aucune demande de précision n'étant formulée sur le document présenté, le Directeur d'UFR soumet le budget 2020 au vote :

Unanimité (29 pour)

♦ Information sur la date des opérations de clôture

Commandes:

- fin de saisie des bons de commande dans SIFAC : **03/12/19 (UFR : 15.11.2019)**
- fin des services faits sur et hors conventions de recherche : **18/12/19**
- réception des dernières factures à l'agence comptable : **13/12/19** (les factures réceptionnées après ne pourront pas être payées sur les crédits 2019 et impacteront les crédits de paiement 2020.

Missions :

- fin de saisie et modification d'engagement des missions sur SIFAC : **03/12/19.**
- fin d'édition des états liquidatifs missions et visas dépenses sur et hors conventions de recherche : **03/12/19 (UFR : 29.11.2019)**
- **Toutes les missions qui se présenteront après le 03/12/19 seront traitées en 2020 sur les crédits 2020.** Au-delà, les missionnaires qui n'auront pas anticipé devront faire les réservations eux-mêmes et seront remboursés en 2020 sur les crédits 2020.

5. Questions pédagogiques

♦ Compte-rendu de la Commission de l'enseignement, de l'aide à la réussite et de l'insertion professionnelle du 04.11.2019 :

• *Critères et capacités d'accueil en M1 à la rentrée 2020*

Aucune observation n'étant formulée, le tableau est soumis au vote :

Unanimité (27 pour)

• *Dispositif des directeurs des études et professeurs référents*

Le Directeur d'UFR explique que l'arrêté licence suppose une direction des études pour toute la licence et la mise en œuvre du contrat de réussite pédagogique étudiante (CRPE) dès la rentrée 2019, ce qui a généré de nombreuses réunions de groupes de travail. Initialement, nous n'avions pas eu de réponse très claire de l'uB sur le financement puis la gouvernance a expliqué que le volume des PRP avait été augmenté par anticipation. Cette année, l'UFR enregistre une baisse de cette enveloppe par rapport à l'exercice précédent mais il reste un peu plus d'une centaine d'heures à répartir. Nous souhaitons proposer plusieurs collègues pour assurer la direction des études : M.CHERKAOUI-MALKI, M.RIALLAND et P.PELLENARD. En ce qui concerne les enseignants-référents, il y a tout lieu d'être satisfaits car de nombreux collègues se sont portés volontaires. L'idée est qu'il y ait un référent par groupe d'étudiants de L1. Les volontaires sont :

Bonneau	Laurent
Leveque	Jean
Mandard	Stéphane
Andreoletti	Pierre
Trompier	Doriane (demi-groupe)
Vejux	Anne (demi-groupe)
Lapaquette	Pierre
Perrot-Minot	Marie-Jeanne
Lemoine	Aleth
Pichon	Laurent
Charbonnier	Maryse
Salvadori	Françoise
Laurens-Calin	Véronique
Nicolas	Valérie
Poinssot	Benoit
Degrace	Pascal
Thomas	Charles

Le Directeur d'UFR précise que cette liste est révisable chaque année.

A M. CHERKAOUI-MALKI qui souhaite savoir ce qu'il advient des tâches actuelles des directeurs d'études de L1, le Directeur d'UFR répond qu'elles restent inchangées.

M. MANIERE observe que lorsque le PRL était déployé, les enseignants référents avaient un demi-groupe en charge alors qu'avec ce dispositif, ils ont un groupe entier à encadrer, ce qui alourdit la tâche. Par ailleurs, les fonctions de responsables de L1, L2 et L3 pourraient être appelées à disparaître avec le nouvel arrêté licence.

M. RIALLAND pense utile de préciser que cet appel à candidature s'est fait dans la précipitation. Il y a eu davantage de candidats que de groupes TD, ce qui a conduit à prévoir des doublettes, non pas pour stigmatiser des disciplines mais pour n'écarter personne.

M. CHERKAOUI-MALKI estime qu'il n'était pas nécessaire de prévoir des doublettes sur une seule discipline, à savoir la 64. De plus, il regrette que les directeurs des études de L1 n'aient pas été consultés sur ce point.

• Réforme de la 1ère année des études de santé

M. BRACHOTTE entre en séance et, sur invitation du Directeur d'UFR, explique le contexte, les modalités et les conséquences de cette réforme et apporte une réponse aux questions posées.

Le Directeur d'UFR annonce avoir reçu une proposition de l'UFR des sciences de santé, évoquant une mineure filiarisée conjointe UFR sciences et techniques/ UFR SVTE, comportant respectivement 70 % du contenu dans le domaine des Sciences et techniques et 30 % dans le domaine des SVTE. M. BRACHOTTE précise qu'une UE filiarisée mixte (Sc et Tech * SVTE) n'est pas une obligation imposée par la gouvernance.

L'UFR a une grosse inquiétude par rapport à cette réforme relativement aux flux d'étudiants, car elle a déjà des difficultés à réaliser l'intégralité des maquettes, du fait de la limitation des heures complémentaires, des publications différées de postes, de l'absence de vacataires en nombre suffisant. L'accueil en licence SV d'étudiants ne pouvant aller en formation santé posera des problèmes majeurs d'encadrement.

M. NARCE partage ce point de vue ; il précise par ailleurs que le recours au e-learning n'est pas la bonne réponse, tous les enseignants étant surchargés en heures.

Le Directeur d'UFR confirme que le E-Learning implique une forte implication des équipes (pour la construction et le déploiement courant) lesquelles sont déjà fortement mobilisées sur la réflexion autour de l'arrêté licence.

M. COLLIN s'appuie sur son expérience au CNU pour souligner que la réalisation d'heures complémentaires n'est pas favorable à la carrière des enseignants-chercheurs. Même si des moyens sont donnés, les enseignants-chercheurs, déjà très chargés en enseignement pour la plupart, ne pourront faire plus. Par ailleurs, réduire la maquette est dégradant pour l'image de l'uB.

M. MANIERE craint que cette réforme ne se fasse au détriment de nos étudiants, *via* une réduction des heures de TP enseignées.

M. RIALLAND note que l'UFR SVTE accueille de bons étudiants de PACES mais déplore un accompagnement et une concertation insuffisants avec la gouvernance, et également que beaucoup de points sont à traiter dans l'urgence.

Le Directeur d'UFR remercie M. BRACHOTTE de son intervention et celui-ci quitte la séance à 12h30.

Différents points sont soumis au vote :

- **Mise en place d'une mineure « santé » pour les étudiants inscrits en L1 SVTE :**

Mise en place d'une 4^{ème} option au 2^{ème} semestre :

Unanimité (22 pour)

- **Mise en place d'une mineure filialisée pour les étudiants inscrits en 1^{ère} année d'études de santé :**

3 options sont mises au vote :

- Pas de mineure filialisée à l'UFR SVTE : zéro pour
- Mise en place d'une mineure filialisée conjointe avec l'UFR sciences et techniques : 2 pour
- **Mise en place d'une mineure filialisée spécifique à l'UFR SVTE : 14 pour, 5 abstentions (Sous réserve de disponibilité de l'équipe pédagogique, d'un avis favorable du conseil du département licence (réunion le 06.11.2019), et pour 1 an)**

• Vote de la capacité d'accueil en L1 à la rentrée 2020

2 options sont mises au vote :

- Capacité d'accueil de 500, incluant 30 étudiants inscrits dans le parcours « santé » de l'UFR SVTE: 3 pour
- **Capacité d'accueil de 500 pour le parcours classique SVTE et de 30 pour le parcours « santé » de l'UFR SVTE : 8 pour, 10 abstentions, 1 ne prend pas part au vote**

6. Compte(s) rendu(s) de commission(s)

♦ Commission de la communication du 18 octobre 2019

Mme TROMPIER fait part des principaux points évoqués lors de cette réunion :

1. Compte rendu de la réunion annuelle de rentrée des Correspondants Communication
2. Jeu de piste « Suivez Pénélope » sur le campus organisé par l'AFEV
3. Nouvelle version du site internet de l'UFR SVTE
 - * Intégration des collections (botanique, zoologie, paléontologie/géologie) sur le site internet UFR SVTE
 - * Intégration de la liste des personnels
4. Lettres à en-tête de l'UFR SVTE / document Word et Power Point à diffuser aux personnels
5. Rédaction du cahier des charges à transmettre à Laurent-Henri VIGNAUD pour la rédaction des biographies sur les scientifiques qui ont donné leurs noms aux amphithéâtres du bâtiment Gabriel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h00.

Dijon, le 13 décembre 2019

Le Directeur d'UFR
Bruno FAIVRE